



Formation - Maraîchage Bio

# Intégrer des couverts végétaux en maraîchage biologique diversifié

Lundi 5 décembre 2022

**Intervenants : Pierre Besse et Alban Réveillé**, formateurs et maraîchers professionnels diversifiés en Haute-Garonne intervenant pour Bio Ariège Garonne

**Animation : Carole Calcet**, animatrice de la filière maraîchage au Biocivam 11

**Inscription par mail jusqu'au 29 novembre \* à [biocivam.11@orange.fr](mailto:biocivam.11@orange.fr)**

Précisez votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et statut agricole.

Renseignements par téléphone au 04 68 78 06 38

## **Objectif :**

Savoir choisir et conduire des couverts végétaux en maraîchage biologique diversifié, en fonction de ses objectifs de production, des légumes produits au sein de la ferme et des spécificités de son sol.

**Durée :** 7h **Horaires :** 9h 12h30 - 14h 17h30

**Lieu :** Biocivam 11 - 11 rue de l'Industrie - ZA de Sautès - 11800 Trèbes

\*Prévoir un délai de traitement supplémentaire en cas de prise en charge spécifique  
Taux de satisfaction (taux général 2021) = 96,5%

# Programme

- Comprendre la fonction, les objectifs et les modalités de choix d'un couvert végétal
- S'appuyer sur 4 exemples concrets d'utilisation de couverts sur des fermes maraîchères pour être capable de projeter cette pratique dans son propre assolement de légumes
- Prendre connaissance des résultats obtenus par un collectif de maraîchers d'Ariège et de Haute-Garonne au sein du GIEE « Tester des couverts végétaux en maraîchage biologique en piémonts pyrénéens : de l'engrais vert à la plantation dans un couvert », animé par Bio Ariège Garonne sur une durée de 4 ans : indicateurs et notations de suivi
- Découvrir le fonctionnement du logiciel MERCI (Méthode d'Estimation des Éléments Restitués par les Cultures Intermédiaire) permettant d'évaluer l'intérêt d'implanter un couvert végétal
- Travailler en petits groupes et compléter des fiches personnalisées (adaptées à la situation de chaque participant-e) et restituer les itinéraires techniques envisagés avec l'ensemble du groupe
- Observer des couverts végétaux lors d'une visite de ferme

# Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances et d'éléments méthodologiques par les intervenants (exposé oral, diaporama, paper board, supports papier distribués aux participants/tes)
- Retours d'expériences et exemples concrets pour illustrer le thème de la formation
- Temps d'échanges entre les stagiaires et les intervenants (questions/réponses)
- Ateliers de travail en groupes et personnalisation des apports pédagogiques

En fin de formation, un temps sera consacré à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.

Une attestation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

La formation ne nécessite aucun prérequis particulier.

# Tarifs

Tarifs : 203€ (frais pédagogiques)

**Prise en charge à 100% pour les exploitant-es agricoles sous réserve d'éligibilité au fond de formation VIVEA. Autres prises en charge possibles. Nous contacter pour plus d'information.**

En situation de handicap ? N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

Repas tiré du sac

**Action de formation dispensée par le Biocivam de l'Aude.**

Responsable de stage : Justine Torrecilla, gestion administrative des formations du Biocivam 11

04 68 78 06 38 - biocivam.11@orange.fr

**Organisme de formation :**  
Maison Paysanne de l'Aude,  
N°OF : 76 11 01 690 11

**Action de formation  
dispensée par le Biocivam 11**

**Financeur:**  
VIVEA





Maison Paysanne de l'Aude  
1, avenue Salvador Allende, 11300 Limoux  
Mel: maisonpaysanne@mp11.fr  
Organisme de formation : 76110169011

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

## Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.

Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.

- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Maison Paysanne de l'Aude) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.
- Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

## Aspects pratiques

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

## Coût des formations

- La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 2 250 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

## Chèque de caution

- Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

## Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

## Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

## Réclamation

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à la Maison Paysanne de l'Aude dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.